

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/FL n° 2017.068

Marmande le 9 mars 2017

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 6 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 28 février 2017 s'est réuni le lundi 6 mars 2017 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : ANGELY Lydie, CAMPS Brigitte, VERDIER Alain,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, et de VERDIER Alain à MAURIN Patrick

Madame N.GALDIN est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire annonce 3 pouvoirs. Il précise qu'il faut être vigilant sur les signatures des pouvoirs, être irréprochable à ce sujet. Le pouvoir de Madame Lydie ANGELY est refusé faute de signature.

Concernant Le compte rendu de la séance du 30 janvier 2017 : M. CERUTI souhaite à propos du FISAC, remplacer le terme « financé par les grandes surfaces » par « une taxe prélevée sur les grandes surfaces » (page 2).

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire ouvre la séance par un préambule, quelques mots sur l'actualité de ces derniers jours qu'il qualifie de dense et variée (hors contexte politique).

Il est inquiet pour les dotations d'Etat car tous les candidats à la Présidentielle affichent une course à celui qui fera le plus d'économies, 10 à 20 milliards sur le dos des Collectivités Territoriales.

Il précise que d'énormes économies ont été faites sur de nombreux périmètres d'intervention. Il est très inquiet concernant des grands secteurs d'activités qui pourraient être impactés.

tel que les crèches, les CLAE, les écoles, les transports urbains, les transports à la demande, le tri, la voirie, le soutien aux entreprises locales, le sport, la solidarité locale, le soutien aux jeunes avec le PIA, il entend parler de la transformation de la Taxe d'habitation en dotation d'Etat mettant en péril l'autonomie financière des Collectivités Territoriales, en fragilisant leur pérennisation.

L'AMF (dirigée aussi bien par des personnes de droite que de gauche) parle d'atteinte aux libertés locales, de démagogie, et précise que les candidats à la présidentielle doivent faire attention à leurs propos. Un minimum de prudence serait de mise au vu de l'impact économique local.

M. le Maire souhaite partager l'actualité des centres villes : on ne cesse de lire des articles à ce sujet. Il s'agit pour lui d'une difficulté généralisée en France.

Il souligne que nous manquons de logements. Le recensement s'est terminé la semaine dernière, il n'est pas en possession des derniers chiffres mais pense que la population a augmenté.

M. le Maire souhaite revenir sur le règlement intérieur du Conseil Municipal, règlement mis en place par l'ancienne mandature. Il a été repris quasi in extenso du précédent.

Il relit l'article 16.

Article 16 : Débats ordinaires

« La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Aucun membre du conseil municipal ne peut parler avant d'avoir demandé la parole et l'avoir obtenue, même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire qui peut alors faire application des dispositions prévues à l'article 10.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Maire. Au-delà de cinq minutes d'intervention, le maire peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement.

Sauf autorisation du maire, aucun membre du conseil municipal ne peut reprendre la parole dans la discussion d'une délibération sur laquelle il est déjà intervenu : cette disposition ne s'applique ni aux rapporteurs ni à l'adjoint compétent, ni au maire qui doivent à tout moment apporter les éclaircissements nécessaires au débat engagé.

Bien entendu, lorsque viennent en délibération des projets ou des présentations portant sur des questions importantes engageant la politique municipale et nécessitant de plus larges développements et des échanges de vues plus élaborés (aménagement de la ville, investissements neufs, travaux importants, budgets et comptes administratifs, présentation de la politique municipale menée dans tel ou tel domaine, bilan annuel du fonctionnement d'un service), chacun peut s'exprimer sans qu'il y ait a priori, limitation de durée : toutefois, pour le cas où les débats s'enliseraient, le conseil municipal est appelé, sur proposition du maire, à fixer de manière exhaustive et définitive, le nombre d'intervenants ayant à prendre la parole et la durée d'interventions impartie à chacun d'eux. »

M. le Maire précise que ce n'est pas lui qui l'a édicté.

Dossier n°1 Débat d'orientation budgétaire 2017

J.JACQUET remercie les travaux intenses menés par C.DE NADAI pour la bonne réalisation de ce DOB, et donner les chiffres à l'heure.

Elle rappelle qu'il s'agit d'une étape obligatoire pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, et qu'il doit être organisé dans un délai deux mois avant l'examen du BP.

Selon la loi Nôtre la présentation du rapport budgétaire (ROB) est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il doit présenter la structure, évolutions des dépenses de personnel et des effectifs. Le DOB doit être rendu public par tout moyen, accessible sur internet et consultable en mairie dans le Registre des délibérations. J.JACQUET précise qu'aucune forme n'est imposée mais il est d'usage de rappeler dans quel environnement économique nous nous situons.

J.JACQUET rappelle les orientations budgétaires de l'Etat et le contexte international, européen et national dans lequel nous nous trouvons.

Pour ce qui est de l'environnement économique et social, elle cite l'arrivée de D.TRUMP à la Maison Blanche, les risques politiques mondiaux (incertitudes politiques, qui risquent de peser sur l'économie), la croissance faible et le retour de l'inflation en Europe, les élections présidentielles et législatives et un taux de chômage toujours plus élevé en France. Elle fait état du niveau de consommation des ménages et de son impact économique.

Au deuxième trimestre, seule la France a une croissance négative. Les gains de productivité n'augmentent que modestement.

La Loi de finances 2017 comporte de nombreuses mesures, minoration de la DGF, sensible augmentation de la DSU, stabilité du FPIC (péréquation horizontale), augmentation du Fonds de Soutien à l'investissement Local, hausse de l'allocation compensatrice au titre des exonérations de la taxe d'habitation, reconduction du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires et une revalorisation des valeurs locatives de 0,4 % suivant l'inflation constatée précédente et non plus suivant une estimation de l'inflation de l'année en cours.

Elle présente dans un second temps la situation financière de la commune.

La situation financière de la commune au 31 décembre 2016 se décompose ainsi (sous réserve de la clôture définitive de l'exercice 2016 et du vote du compte administratif).

Elle explique qu'à la clôture de l'exercice 2016, le compte administratif provisoire faisait apparaître un résultat global de 2311 K€ se décomposant comme suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé :	4 852 936,15 €
- Déficit d'investissement cumulé :	-1 921 707,97 €
- Restes à réaliser	- 619 760,44 €
- Résultat cumulé	2 311 467, 44 €

La collectivité pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice ce qui signifie que toutes les dépenses et les recettes de fonctionnement ayant pour origine 2016 mais non encore exécutées sont incluses dans les comptes de 2016. Elle donne une information sur le compte de trésorerie le solde au 31.12.2016 s'élevait à 4 762 000 €. Elle explique l'évolution de la CAF par rapport aux dotations de l'Etat. Les CAF brute et nette sont en régression.

M. le Maire intervient il s'agit pour lui d'un graphique très difficile qu'il a tout de même souhaité présenter. Il explique que l'on voit sur le graphique les efforts à faire d'une année sur l'autre. Il explique que l'on prélève les impôts chaque année. Il souligne la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation systématique des frais de personnel. Ce qui les a obligé pour 2016 à trouver 2.5 millions d'euros supplémentaires et ce à activité constante. En 2014, ce montant s'élevait à 500 000 €, et en 2013 environ 200 000 €.

Il conclut donc en expliquant que quoiqu'il arrive en 2017, il faudra trouver 2,5 millions d'euros (qui correspondent aux frais de personnel et baisse de dotations de l'Etat).

J.JACQUET continue sur les taux d'évolution de fiscalité. Ils restent relativement stables. Depuis 2015 le taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti a baissé. Le taux de la taxe d'habitation reste inchangé. Le produit de la fiscalité annonce un recul en 2016 par rapport à 2015.

Les taux de la ville pour la taxe d'habitation sont en dessous (moins 16 %) de la strate en 2016 alors que le foncier est au-dessus (plus 44 % par rapport à la moyenne de la strate).

M. Le Maire explique que leur objectif est de réduire le différentiel entre ce que paie un administré dans une autre commune de la même strate et un administré de Marmande, cet écart est passé de 48 % à 43% en 2016.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement de 2013 à 2016, une baisse des produits de fonctionnement (1%) est à noter.

Trois domaines sont concernés par ces pertes :

- 1) l'attribution de compensation versée par VGA (diminution due à la mutualisation des services RH, Marché Publics et Informatique, ce montant vient en déduction des charges de personnel de la ville).
- 2) La compensation de l'Etat au titre des exonérations de la taxe d'habitation (moins 97 000 €)
- 3) La baisse globale de la dotation de fonctionnement (environ 543 000 € en 2016).

Les autres produits sont relativement stables. Elle souligne que l'on enregistre une diminution des recettes des droits de stationnement.

Pour les dépenses de fonctionnement une légère régression pour la période de 2013 / 2016 est à noter.

Elle poursuit en expliquant que les charges de personnel en 2016 ont diminué par rapport à 2015. Ceci est dû à la mutualisation avec VGA. En ce qui concerne l'évolution des effectifs, la courbe des Titulaires est en diminution constante alors que la courbe des non-titulaires augmente. Ceci s'explique par la mise en place des Temps périscolaires. De plus de moins en moins d'agents de VGA sont mis à disposition pour les CLAE. Par conséquent la ville a recours à des non-titulaires.

En 2016, on note 17 départs : 12 à la retraite, 1 décès, 2 mutations à VGA et deux mutations au CCAS. Ces départs sont compensés par 14 recrutements dont 9 mises en stage.

Concernant les investissements et les dettes : en 2016, J.JACQUET annonce :

- Une limitation au recours à l'emprunt.
- Des montants d'investissements réalisés plus importants (les principaux investissements sont : la piste d'athlétisme, le centre-ville cœur de vie, l'acquisition des bâtiments Cesa, la toiture du Petit Théâtre, la fin des travaux du Comoedia, première tranche schéma d'accessibilité).

Elle poursuit avec le Taux d'équipement en euros par habitant, qu'elle qualifie d'inférieur par rapport à la moyenne nationale. On note cependant une stabilisation de la courbe et un redressement alors qu'en même temps la moyenne diminue. Les résultats des efforts effectués en matière de fonctionnement sont visibles.

J.JACQUET explique qu'il y a une volonté de réduire ce différentiel, de croiser les courbes : quand l'imposition est forte, l'investissement doit l'être.

M. le Maire intervient et souligne que la commune est très en retard par rapport aux autres villes de la strate avec une fiscalité élevée. C'était une situation anormale. Mais la courbe est stabilisée.

Il s'accorde à dire qu'il est important d'investir et normal d'investir avec une fiscalité forte comme la nôtre.

J.JACQUET explique qu'en 2016 il n'y a que des remboursements d'annuité.

Elle énonce que les investissements prévus pour 2017 sont :

- le maintien du taux de fiscalité,
- un effort sur l'équipement, et l'équilibre financier.
- la qualité du service public municipal
- les équilibres financiers

Parmi les projets, sont prévus pour le domaine de la culture des travaux qui concerneront le Musée et la Médiathèque. Le déplacement du conservatoire vers le Tribunal est estimé à 500 000 €. Pour le culturel, des travaux sont prévus pour les bâtiments et façades de l'Eglise Notre Dame.

Pour le sport, le budget sera plus raisonnable en 2017 avec l'aménagement du boulodrome, des travaux des bâtiments sportifs (environ 120 000 € notamment pour de la rénovation, travaux au Golf, éclairage.)

Pour l'Education, 100 000 € de travaux sont prévus pour les écoles maternelles, et de même pour les écoles élémentaires (réfection de cours, toiture ...)

Il est prévu 180 000 € pour le réaménagement du groupe scolaire de Beyssac (création d'une classe et d'un CLAE).

Pour Marmande Tranquillité, un investissement pour l'installation de sanitaires au Parking Rhin Danube, et l'achat d'un pigeonnier contraceptif est prévu.

Pour le cadre de vie plusieurs travaux sont envisagés pour le centre-ville, accessibilité, du mobilier urbain etc...

En divers, J. JACQUET parle de poursuites des acquisitions foncières, matériels informatiques, logiciels informatiques, matériel de transport et donne les chiffres etc...

Tous ces éléments cités concernent le budget de la ville.

Concernant le budget Annexe Assainissement, JJACQUET donne les chiffres pour le montant des travaux qui s'élève à 523 123 €, les recettes perçues à 420 130 €. Un emprunt a été contracté en 2016 pour 800 000 €.

J.JACQUET souligne que pour 2017 des travaux sont prévus (une enveloppe de 500 000 €)

Pour le budget Annexe Parc stationnement le résultat est excédentaire de 2 000 €. En 2017 des travaux d'accessibilité sont à prévoir. Les recettes enregistrées pour le parking souterrain sont constamment en diminution.

Concernant le budget Annexe SPANC le résultat est excédentaire de 167 000 € (sous réserve de la clôture définitive). Les contrôles obligatoires ont fait l'objet d'un marché groupé avec Tonneins.

J.JACQUET rappelle qu'il existe une aide pour les abonnés du SPANC. Les administrés sont informés de cette aide mais peu la sollicitent (même si le nombre de demandes augmente). La communication n'est pas formidable à ce niveau-là.

Une aide de la commune aux travaux de réhabilitation a été mise en place à hauteur de 1000 € suivant des critères précis : être dans une zone d'assainissement non collectifs, avoir construit avant le 06/05/1996, il doit s'agir de la résidence principale du propriétaire, qui ne doit pas avoir fait l'objet de vente depuis 2011.

100 logements seraient concernés pour cette aide.

M. le Maire rappelle que le SPANC concerne l'assainissement non collectif.

Concernant le budget Annexe de production d'Energie renouvelable, les résultats (sous réserve de la clôture définitive) de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Une augmentation est visible par rapport à 2015.

L'ensoleillement a peut-être été supérieur en 2016 par rapport à 2015.

Pour le budget Annexe COMOEDIA (dernier budget annexe de la ville,) il s'agit d'un budget créé en cours d'année 2016. Le résultat de clôture est de 41 000 €. La subvention d'équilibre sur 2017 sera ajustée. La création de ce budget et son assujettissement à la TVA permet de récupérer environ 180 000 € de TVA.

M. le Maire remercie J.JACQUET pour cette présentation.

J.HOCQUELET intervient. Il souligne qu'il s'agit pour lui d'un débat politique au sens noble du terme, plus que comptable.

Il souhaite faire quelques remarques et remercie J.JACQUET d'avoir donné les documents avant la commission. Il la félicite car c'est pour lui un rapport très pédagogique et remercie également C.DE NADAI pour son travail.

Il souligne que le solde de trésorerie est très confortable et que l'on peut s'en féliciter mais s'interroge tout de même. Est-il nécessaire d'en avoir autant ? Cela permettrait de régler des factures à venir ou imminentes. Il augure de la capacité à financer des investissements plus tard. Selon lui, la diminution de la DGF ne justifie pas tout, la baisse des recettes fiscales également. Il juge que le constat est là et que cela doit attirer notre attention. Il pense qu'il faut être vigilant, faire attention à ce critère. Il rappelle que pour M. le Maire, il s'agit d'une priorité.

Concernant la page 10 du ROB, il souligne pour les travaux en régie une forte baisse et s'interroge sur l'interprétation à donner. La baisse des charges de fonctionnement porte principalement sur les subventions versées. Une situation qui ne pourra pas forcément durer.

Il s'interroge sur la CAF brute, le mode de calcul.

Pour calculer la CAF nette, J.JACQUET répond : la différence est la reprise de provision qui a été omise.

J.HOCQUELET salue la mise en place de l'observatoire fiscal, qui permet de récupérer des sommes dues. Pour trouver des dotations, la loi de 2014, faisait que l'agglomération pouvait verser une dotation de solidarité, s'il n'y a pas de fonds de concours.

La baisse de la DGF souscrit aux propos de préambule de M. le Maire. On est arrivé au bout du bout ! On peut être inquiet pour les collectivités territoriales.

Concernant les dépenses de fonctionnement, J.HOCQUELET juge que la baisse liée à la diminution, on retrouve le GVT, tendance à l'effet de ciseaux entre titulaires et non-titulaires.

Pour les éléments de prospective il pense qu'il faut tendre vers la GPEC.

Le PPI est non exhaustif ni figé, il sera présenté à chaque commission (des espoirs de recettes qui ne figurent pas encore). La CAF brute diminue depuis 2014 alors qu'elle avait été indiquée comme prioritaire.

M. CERUTI pense que l'on est en train d'étouffer la collectivité, il est selon lui impossible de faire une politique correcte avec une telle baisse des dotations de l'Etat alors qu'avec la crise les besoins de solidarité augmentent. Il regrette la pression sur le personnel alors que la CRC avait dit que le salaire moyen était en dessous de 1000 € par rapport à la moyenne nationale.

Il pense que cela ne peut pas durer il faut lutter contre l'évasion fiscale.

Il invite la population à manifester, à réclamer ces moyens.

Il propose que malgré cela, avec l'encaissement du rattrapage des piscines de faire baisser les impôts locaux.

Il souligne que le Roc 2 vient d'être inauguré, logements à loyers modérés très appréciés de la population. Il suggère l'acquisition de terrains pour construire ce type de logement. Selon lui la dynamique fiscale est liée au développement économique sans baisser les salaires.

M. le Maire rejoint le point de vue de M.CERUTI. Il explique que l'AMF et l'ADCF ont établi un pacte sur lequel les candidats doivent s'exprimer dans quelques semaines. Il faudra que la population et les élus locaux manifestent leur mécontentement. La dette des Collectivités Territoriales n'a structurellement rien à voir avec le budget de l'Etat déficitaire. M. le Maire souligne qu'Habitatys est intéressé pour travailler dans notre secteur, et il s'en réjouit.

C.CILLIERES revient sur le tableau du cumul DGF et charges de personnel. Il n'a pas retrouvé ce montant-là. Il demande le détail du calcul.

M. le Maire propose que cela soit remis au Budget.

C.CILLIERES pense qu'il est intéressant d'avoir au regard de l'investissement, les aides que l'on peut obtenir des collectivités.

M. le Maire précise qu'il y a peu de recettes malheureusement pour ces dépenses. Il souligne qu'il y aura peut-être une bonne nouvelle pour CVCV, en partie de la DETR.

M.CERUTI demande des informations complémentaires concernant le stationnement du parking souterrain, et constate une baisse des recettes.

M. le Maire explique que la fréquentation du parking souterrain est stable avec des pics le mercredi, vendredi et samedi. Cependant la gratuité a un impact sur les comptes.

Il explique que la politique de stationnement a été revue et que le crédit du parking souterrain s'arrête dans 2 ou 3 ans.

M.CERUTI souligne que concernant le Règlement intérieur M. le Maire souhaitait s'en distinguer.

M. le Maire explique que des attitudes de petit mitraillage ne servent à rien et agacent, alors que nous sommes face à des enjeux d'avenir importants.

L.GAY s'interroge sur d'éventuelles ventes d'immeubles.

M. le Maire parle de rationalisation du foncier, le conservatoire est à l'étroit, il va donc déménager au Tribunal. Les Capucins une fois rénovés vont aller aux associations et à la maison des Séniors.

Il précise qu'aujourd'hui il y a peu de Friches.

Concernant les déchets verts un broyeur est présent au CTM. Pour la population un méthaniseur est en cours de construction. Les communes cherchent à se regrouper pour acheter leurs propres broyeurs, dans un souci de recherche systématique de diminution de la production de déchets. Il y aura des réunions publiques.

J.JACQUET apporte des précisions pour le montant du compte au Trésor, à ne pas confondre avec les crédits budgétaires. Elle précise que le PPI est évolutif et sera complété avec prudence selon les informations nouvelles.

Le contenu du DOB/ROB n'est en aucun cas contractuel, ce sont les prévisions du Budget Primitif qui engagent la collectivité. Elle conclue qu'ils n'iront pas au-delà de leurs possibilités.

M. le Maire dit son appréciation des choses. Il souhaite préciser que le DOB a été présenté en toute transparence. Le chiffre le plus important est la CAF nette mais avec une baisse des dotations. Il révisé sa position : l'important c'est l'équilibre entre ce qu'ils offrent à la population, l'équipement et la capacité budgétaire. Il précise qu'ils avaient fait ce qu'il fallait.

Il explique qu'ils essaient de maîtriser un équilibre entre les services à la population / les travaux d'équipement de notre ville et nos capacités budgétaires. Il ne voulait pas dépenser les intérêts d'emprunt alors que l'investissement ne le justifie pas. Le Comparatif est difficile à faire alors que les dotations baissent. Il faut viser une optimisation budgétaire pour avoir le moins de charges possibles : poursuivre au mieux les missions. Les administrés veulent avoir un service public au meilleur prix, avec le moins d'impôts possible.

Il explique que les travaux de Notre Dame ne seront pas réalisés en 2017 mais en 2018 pour ne pas mettre des échafaudages partout avec les travaux du centre-ville.

M. le Maire souligne que c'est la pire mandature pour des élus avec l'ensemble des baisses de dotations de l'Etat.

Il soumet le dossier au vote et remercie C. De Nadaï.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 2 Présentation du projet artistique et culturel

Madame VALAY fait un préambule et remercie L.RABACHE le nouveau directeur des Affaires culturelles pour son implication, son expertise.

Elle souligne que le territoire est riche de culture artistique, patrimoniales. Différentes formes culturelles cohabitent. L'économie porte la culture et la culture porte l'économie en termes de vitalité.

Elle rappelle que leur ambition est :

- affirmer le rôle moteur de la culture,
- élaborer avec les acteurs locaux une politique culturelle en phase avec la mandature
- créer une commission extra-municipale de la culture
- faire de Marmande un pôle musical
- encourager les initiatives privées
- soutenir les Arts plastiques
- répartir l'action culturelle sur l'ensemble des quartiers de la ville
- Rapprocher les événements culturels de leur public
- Travailler en collectant les paroles
- Ancrer l'identité culturelle et historique de Marmande
- Ouvrir le patrimoine industriel de la ville
- Croiser les cultures.

L.RABACHE présente le projet culturel. Il souligne qu'il souhaite affirmer le rôle moteur de la culture dans le développement territorial, le vivre-ensemble. Il souhaite élaborer avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels de la Région et du Département une politique culturelle en phase avec les objectifs de la mandature municipale. Il explique qu'il va concerner plusieurs points du patrimoine de la ville : patrimoine urbain, historique. Il souligne le lien entre le développement économique et culturel et le croisement entre les cultures.

Il souligne qu'il est important de toucher la cible des Adolescents (pris par les nouvelles technologies), les jeunes familles (qui manquent de temps).

Il est important de leur faire découvrir la danse, le cirque.

Il faut selon lui réenclencher un travail avec les institutions, les réseaux à l'échelle départementale, nationale.

Il pense à un plan de formation pluri annuel pour accompagner les agents dans leur évolution. Il est important de créer des temps transversaux entre services mais aussi avec les habitants.

Dans ce projet il souhaite relier l'histoire, l'art et l'humanité, faire se croiser les disciplines, par exemple les nouvelles technologies et la création artistique (ex : mixage de musique, créer des pôles). L'idée est de montrer au public l'intérieur des choses.

La commission extra-municipale de la culture sera rapidement mise en place et sera un véritable temps de partage avec tous les acteurs culturels locaux. Ce sera des événements co-organisés entre Urbance - Mondoclowns – Jazz et garonne.

L'objectif est de faire de Marmande un pôle des expressions musicales, encourager les initiatives, croiser les modes d'appropriation des cultures.

L.RABACHE précise que certains points sont à améliorer pour les services de la DAC à savoir les travaux communs interservices, les compétences, qu'il faut améliorer en les accompagnant (le personnel en place a beaucoup d'énergie).

Il souligne qu'une nouvelle charte graphique sera mise en place pour la Culture afin d'homogénéiser les pratiques actuelles. En termes d'équipements certains comme ceux de la Médiathèque, Musée, et des Archives doivent être modernisés. Il est nécessaire de créer une cohérence de la saison culturelle.

Les points forts à souligner sont la motivation des équipes qui créent des contenus exigeants, les structures municipales voisines Egregore, le Garorock, le Festival lyrique.

Le projet est de recentrer l'action municipale sur le Marmandais, prendre le temps de rendre curieux le public éloigné.

La création de 3 pôles est envisagée :

- le Pôle Patrimoine,
- le pôle création et Nouvelles technologies,
- le pôle Arts plastiques

L.RABACHE évoque ensuite les lieux, le Petit théâtre...

A. Mahieu intervient et souligne qu'il s'agit là d'un dossier technique et très peu politique bien contrairement au précédent audit de José DARROQUY qui était politique et non technique. Elle note que le projet culture communes est définitivement enterré et que ce projet est en continuité du précédent.

M.CERUTI qualifie ce projet comme parfait pour l'instant ! Mais il s'interroge sur le coût des intervenants extérieurs ! Il pense que c'est un excellent projet. Il souligne que développer le travail en commun, permettre à tout le monde de se réconcilier, de se rencontrer, est une très bonne démarche.

L.VALAY explique qu'il n'est pas prévu de budget supplémentaire mais qu'il est prévu de décroïsonner, fédérer, créer des passerelles. Elle souligne que le contact actuel n'est pas facile, il faut faire rayonner notre ville, chercher des sources de financement.

Elle conclue que l'ambition de ce projet est de travailler mieux, monter en expertise par rapport aux agents.

Elle salue également le travail de N.CAPRARO et rappelle que l'opposition n'avait pas voté la programmation culturelle.

Elle souligne qu'il faut faire au mieux pour que les Marmandais s'approprient la politique culturelle.

S.BORDERIE souhaite savoir quel est l'objectif de la charte graphique ? Pour elle les établissements sont bien identifiés par les Marmandais.

L.VALAY pense qu'ils ne sont pas si bien identifiés que ça puisque par exemple de nombreuses personnes sont convaincues que le Conservatoire est une association.

K.BRETAGNE intervient. Elle souhaite souligner que les travaux d'étudiants sont des travaux de jeunes artistes émergents. Elle précise qu'en ce qui concerne l'Art Nouveau qui paraît parfois décalé ou très original, l'installation date des années 50. Elle juge qu'il faut avoir une visibilité sur l'Art actuel et que nous serons ainsi moins décalés.

M. le Maire redit son attachement aux commissions extra-municipales dans les grands domaines. Il est convaincu que cela va valoriser la culture. Il souligne à L.RABACHE qu'avec ce projet il monte à l'assaut des incompréhensions, et brise les morosités ambiantes.

Il conclut que c'est un projet ambitieux, structuré, avec une finesse d'exécution. On entend perler l'intelligence.

Il précise que la municipalité ne regrette pas son recrutement. Il s'agit d'un projet novateur.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°3 : Présentation du Projet 2017 Année Sociale

M.CALZAVARA présente le projet 2017 Année Sociale.

Elle présente P.MICHEL nouveau directeur du CCAS qui a pris ses fonctions depuis peu.

Elle explique qu'au regard des contraintes budgétaires comment faire face à l'augmentation des besoins sociaux. Il faut essayer d'intervenir avant que le problème social n'arrive. Elle pense que l'investissement social peut rapporter.

Elle explique qu'il faut être dans une logique de prévention, être dans un social qui prévient et non qui assiste, d'où la nécessité de décroisonner avec toutes les associations.

L'objectif est de suivre une logique de prévention et non de réparation.

Le projet est décliné autour de 3 objectifs :

- Améliorer le pouvoir d'achat des administrés
- Réduire les inégalités
- Se montrer attentifs aux plus fragiles et aux anciens

Et cela avec un principe général qui est l'implication forte des administrés.

M.CALZAVARA explique que le CCAS propose de favoriser l'accès à l'information avec la mise à disposition d'équipements adaptés. Il doit servir à accompagner les personnes jusqu'à l'aboutissement de leurs démarches.

L'objectif est de renforcer le Pôle social avec la présence de partenaires, soutenir les associations caritatives en matière de législation sociale.

Pour le volet amélioration du pouvoir d'achat le CCAS sera dans une démarche participative en proposant des ateliers : trouver des solutions à moindre coût avec par exemple des ateliers sur « cuisiner à moindre coût », « mieux consommer, apprendre à gérer son budget », « l'auto-production légumière ».

Au CCAS tous sont convaincus que pour transmettre des conseils il faut des conseils personnalisés, s'adapter à la situation des personnes.

De même il faut intervenir sur les logements énergivores, intervenir auprès des propriétaires.

Elle rappelle que ce qui rend difficile la rénovation des logements c'est la part qui reste à charge des propriétaires.

Pour la réduction des inégalités le CCAS travaille avec l'Education, le BIJ, la Citoyenneté.

L'objectif est de mieux prévenir les situations à risques, développer un soutien à la parentalité, favoriser l'inclusion sociale, renforcer le lien social.

Pour réduire l'échec scolaire il s'agira d'accompagner individuellement les enfants, soutenir les parents.

Lutter contre les inégalités c'est faciliter l'accès au logement, agir pour bien vieillir en travaillant sur le bien-être, évaluer l'état de santé, proposer des cycles d'ateliers, et promouvoir le lien social.

Il est nécessaire de favoriser l'accès au sport et à la culture en contribuant au financement des adhésions, en créant des espaces de développement de ressources personnelles.

M.CALZAVARA explique que l'argent n'est pas le seul frein à une adhésion il faut également travailler sur l'estime de soi.

Elle rappelle que le projet phare est la création d'un Centre Social à destination de l'ensemble des Marmandais avec une attention particulière aux jeunes, aux parents, afin de promouvoir les liens intergénérationnels, la parentalité.

Elle explique qu'une nouvelle maison des Séniors sera créée, qu'il est question de l'implanter à l'îlot des Capucins. Il faudra anticiper les besoins des Séniors.

Dans ce projet il est question de favoriser la réciprocité solidaire, promouvoir le bénévolat, améliorer le service public par la création d'un comité d'usagers au sein du CCAS et développer les échanges réciproques de savoirs et de services.

Il faut se sentir utile, valoriser le dialogue reconnaître les compétences.

M.CALZAVARA précise que P.MICHEL a de multitudes idées.

Elle souligne qu'il est important d'élargir la gouvernance en créant un comité d'usagers pour recueillir la parole de tous. Une commission extra-municipale va être créée. Elle est indispensable à la recherche de progrès social, pour élargir les ressources.

Pour tout cela il faudra des moyens adaptés à l'augmentation et à la diversité des missions. Cela signifie adapter les locaux du CCAS avec une réaffectation des espaces, des équipements numériques, renforcer les ressources humaines avec la création d'un poste de travailleur social, développer la formation spécifique à l'animation et le développement de la transversalité interservices.

D.DUTHEIL trouve le projet très séduisant car il prend les situations en amont. Il s'interroge le Centre social constituera-t-il un apport de moyens ? Il souligne qu'il faut avoir un personnel compétent. Il souligne qu'avec cette politique très novatrice et volontariste se pose la question de la structuration qui au début sera large. Il conclue que la barre est fixée très haut et souhaite bon courage à P.MICHEL.

M.CALZAVARA explique qu'elle avait consulté C.DE NADAI, qu'ils vont commencer modestement mais que beaucoup d'aides importantes viennent de la CAF, et permettent d'envisager des finances de manière plus sereine.

Elle conclue l'action sociale ne se mène pas seul, il s'agit d'une volonté commune de tous les acteurs de territoire (ex : volonté de financer un second poste d'adulte relai).

M. le Maire demande son point de vue à P.MICHEL.

P.MICHEL explique qu'ils sont dans une démarche de mutualisation, faire avec la personne, associer nos ressources à celles de la personne, gagner du temps et consolider l'autonomie de la personne, avancer avec elle. Les résultats sont plus probants dans la durée. Le décroisement, la transversalité doit être pertinente et quotidienne au sein des services municipaux. Avec cette façon de travailler différemment sans forcément plus de moyen, nous pouvons arriver à des meilleurs résultats. Le comité d'usagers c'est donner la possibilité aux personnes d'être reconnu par la Collectivité. Un travailleur social supplémentaire sera indispensable.

M.CERUTI intervient, il ne posera pas la question des éducateurs de rue. Il s'interroge sur la Friche des capucins il était question de la Maison de l'économie.

M. le Maire explique qu'une partie du site des capucins est ouverte aux porteurs de projets. Le reste sera scindé.

C.CILLIERES fait une suggestion, par rapport à la pratique sportive, pourquoi ne pas l'étendre aux adultes, il cite l'exemple de l'aviron et des activités adaptées.

M. le Maire explique que lors de la première réunion entre de nombreux partenaires pour le secteur sport/santé, il y avait 25 partenaires pour structurer une offre de service à partir de Marmande, pour que les clubs puissent bénéficier d'une expertise en ce domaine. Il précise que l'on est dans une phase de recherche de cofinancements.

M. le Maire s'interroge : peut-on dire que c'est la fin de l'assistanat dans notre ville ?

P.MICHEL pense que la dignité de l'homme passe par la reconnaissance d'être utile pour l'autre, d'être autonome, d'exister. L'assistance à un moment donné peut être utile mais pas définitive.

M. le Maire conclut : chaque personne porte en elle une particularité qu'elle peut donner aux autres. Il est très heureux de ce dossier très novateur et porte les germes de cette expertise qui permettra de porter une nouvelle approche de la solidarité. La Co-construction permettra d'être plus efficace et d'agir dans la durée.

S.BORDERIE trouve que le mot assistanat, est un mot injuste pour qualifier ce qui a été fait jusqu'à présent. Les associations ne travaillaient pas dans ce sens-là.

M. le Maire répond qu'il voulait simplement dire que l'assistanat confine à une dégradation de soi, de l'estime de soi. Il explique que cela ne se voulait pas être une agression. Il est tout simplement contre un système sans aucun libre arbitre. Chacun doit être libre de dire je veux être assisté ou pas.

P.MICHEL conclue cette présentation en expliquant que l'on est dans une évolution du travail social en général. La vision de l'usager est différente, ce n'est plus un cas social, mais une personne qui est actrice de son devenir, et c'est le courant à Marmande.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

DOSSIER n°4 Convention triennale 2017/2018/2019 ville de Marmande-MRPOWER

L.VALAY présente le dossier Convention triennale avec l'association MR POWER qui porte le festival Garorock. La ville apporte son soutien : soutien financier mais aussi mise à disposition de matériels, de personnel.

L.VALAY souligne que Garorock est un moment très fort dans la vie de notre ville, un évènement fort à tous les niveaux. Il s'agit d'une des associations qui se place dans le trio des subventions avec un montant de 110 200 € / an avec un acompte de 30 % versé très rapidement.

Cet engagement a une durée de 3 ans.

M.CERUTI s'interroge avec cet évènement il y a une mobilisation de beaucoup de monde, est ce que l'on arrive à tout gérer ?

M. le Maire explique que l'an dernier l'accès était difficile à Coussan.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 5 Modification du règlement intérieur de la Médiathèque

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°6 Création de tarif pour le spectacle de PUCCINI BALLET 2017

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°7 LEADER – Convention entre la Commune de Marmande et le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne (représenté par Val de Garonne Agglomération)

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°8 Renouveau de la Convention de mise à disposition d'un agent du Service Politiques de la Ville de Val de Garonne au profit de la commune de Marmande pour des Cours de Self Défense.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°9 Modification du tableau des emplois des agents titulaires

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°10 Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Lot-et-Garonne

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°11 Avis conforme du Conseil Municipal pour la réalisation d'un emprunt à contracter par le Centre Communal d'Action Sociale

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°12 Effacement de dettes

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°13 Gratuité du domaine public.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Question orale de M. Ceruti qui souhaite préciser qu'il est très attaché à Marmande, au commerce local, il se prononce contre la délibération du dernier conseil et propose de laisser ouverts les commerces du centre-ville et de fermer les grandes surfaces.

M. le Maire prend acte mais le vote ne peut être modifié.

La séance est levée à 22h30.

Décisions :

- ♦ Décision n° 2017.015 – 20.01.2017 - Archives municipales - Exposition sur la Grande Guerre Demande de subvention
- ♦ Décision n° 2017.016 – 20.01.2017 - Location d'engins et de matériels sans chauffeur Lot n° 1 Secteur de Marmande Marché n°2015-28
- ♦ Décision n° 2017.017 – 24.01.2017 - Fourniture de matériaux de voirie Lot n° 1 Fourniture de buses et éléments préfabriqués en béton Marché n°2016-09 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2017.018 – 26.01.2017 - Avenant au contrat d'hébergement Progiciel ORPHEE
- ♦ Décision n° 2017.019 - Mise à disposition gratuite de la salle de l'Espace Exposition au profit de l'Académie de Bordeaux et du lycée Val de Garonne de Marmande
- ♦ Décision n° 2017.020 – 26.01.2017 - LES HISTOIRES D'A – Fête des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2017.021 – 30.01.2017 - Fourniture de matériaux de voirie Lot n° 2 Fourniture de béton et grave ciment – Secteur de Marmande Marché n°2016-09 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2017.022 – 30.01.2017 - Achat de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie Marché n°2013.01 – Avenant n° 1 aux lots 3, 5, 6, 8 Avenant n° 2 aux lots 1, 2, 4, 7 (Annule et remplace la décision n° 2017-010 du 12/01/2017)
- ♦ Décision n° 2017.023 – 30.01.2017 - AVENANT n° 1 à la Convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal entre la ville de MARMANDE et la société 100% BIERES du 21 décembre 2015.
- ♦ Décision n° 2017.024 - 31.01.2017 - CFM Radio – Fêtes des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2017.025 – 31.01.2017 - CFM Radio – Fête des Fleurs et des Saveurs
- ♦ Décision n° 2017.026 – 02.02.2017 - Opération Centre-Ville Cœur de Vie – Aménagement Promenade Cœur de Lion - Marché n°16.13 – Lot n° 3 Ascenseur

- ♦ Décision n° 2017.027 – 02.02.2017 - Gratuité du domaine public pour Extension de terrasse pour l'établissement 100% bières
- ♦ Décision n° 2017.028 – 03.02.2017 - Mise à disposition gratuite de la maison de quartier de Beyssac au profit de Monsieur Bruno Genthier.
- ♦ Décision n° 2017.029 – 03.02.2017 - Marmande en Fête - Banda Festiva
- ♦ Décision n° 2017.030 – 03.02.2017 - Marmande en Fête – Bawling Cats
- ♦ Décision n° 2017.031 – 03.02.2017 - Marmande en Fête - Garabato
- ♦ Décision n° 2017.032 – 02.02.2017 - Festival MONDOCLOWS des 10, 11 et 12 février 2017
- ♦ Décision n° 2017.033 – 07.02.2017 - Marmande en Fête – Les Fanflures Brass Band
- ♦ Décision n° 2017.034 – 09.02.2017 - Marmande en Fête – Los Borrachos
- ♦ Décision n° 2017.035 – 09.02.2017 - Marmande en Fête – Txarang' Amigos
- ♦ Décision n° 2017.036 – 09.02.2017 - Prestation artistique de M. François PERNEL
- ♦ Décision n° 2017.037 – 09.02.2017 - Opération Centre-Ville, Cœur de Vie Réaménagement des espaces publics et des voiries du quartier du marché à Marmande Marché n° 16.11 - Décision modificative suite à une erreur de rédaction
- ♦ Décision n° 2017.038 – 09.02.2017 - Marmande en Fête – Los Musaicos
- ♦ Décision n° 2017.039 – 09.02.2017 - Marmande en Fête – Les pompons Bleus de Tonneins
- ♦ Décision n° 2017.040 – 17.02.2017 - Contrat de prestation pour l'animation d'ateliers d'écriture
- ♦ Décision n° 2017.041 – 20.02.2017 - Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport concernant Monsieur Olivier CAMPAGNOL et Monsieur Johan PY, et Monsieur Jean-Paul POGET. Formation Armement à Lège Cap Ferret avec le CNFPT (Février 2017)
- ♦ Décision n° 2017.042 – 20.02.2017 - Autorisation d'ester en justice afin d'assurer la défense des intérêts la Commune de Marmande dans l'affaire opposant des agents du service Propreté et un administré de la Commune.
- ♦ Décision n° 2017.043 – 22.02.2017 - Location d'un bâtiment pour l'Agence du Commerce Sis 7 rue Léopold FAYE
- ♦ Décision n° 2017.044 – 22.02.2017 - Fête Nationale du 14 Juillet – Néocortex
- ♦ Décision n° 2017.045 – 22.02.2017 - Convention de formation avec Pica consultant (Plusieurs agents des services techniques)
- ♦ Décision n° 2017.046 – 22.02.2017 - Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport concernant Madame Florence LESPINE et Madame Christine NEGRE. Formation logiciel IMUSE (Mont de Marsan)
- ♦ Décision n° 2017.047 – 23.02.2017 - Contrat de Maintenance du Groupe Electrogène de l'espace Exposition
- ♦ Décision n° 2017.048 – 24.02.2017 - Marmande en Fête – Ganaderia Dussau
- ♦ Décision n° 2017.049 – 24.02.2017 - Marmande en Fête – The Rix'Tet
- ♦ Décision n° 2017.050 – 24.02.2017 - Aquitaine. Protection. Service. Privé Fête des Fleurs et des Saveurs

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Nicole GALDIN



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

